



*Que nous soyons résidents à Lille ou Bordeaux, à Brest ou Grenoble, nous nous heurtons à des difficultés semblables.  
Pour y voir plus clair et formuler des propositions constructives afin que nos résidences changent de visage, faisons un bilan de ces difficultés.*

## **I - Nos ressources financières : Les moyens de vivre ?**

Nous vivons avec très peu d'argent. Notre pouvoir d'achat est un des plus faible de la population. Beaucoup d'entre nous sont contraints de se salarier.

Cela est dû à l'insuffisance de nos ressources (aide familiale, bourses,...) mais également à une forte augmentation des tarifs des Oeuvres Universitaires.

En 82-83, un loyer représentait environ 43 % d'une bourse du 6<sup>e</sup> échelon, alors qu'il n'en représentait que 30 % en 1976.

En cette rentrée 83, le ticket de restaurant universitaire passe à 8 Frs, subissant une hausse de plus de 30 %.

Quand, à celà, viennent s'ajouter des frais supplémentaires (cotisation mutuelle, sécu, frais de transports,...) il ne reste rien pour les loisirs.

C'est sur le cinéma, le sport, les bouquins, les sorties, voire sur les dépenses de santé que nous rognons en premier lieu.

De plus, pour la rentrée 83, des hausses importantes des frais d'inscriptions et de rentrée (mutuelle, R.U.,...) sont à l'ordre du jour.

Ces dépenses nous devons les assumer immédiatement pour ne pas prendre de retard sur nos études.

Combien d'étudiants qui dès le début ne s'en sortent pas sont amenés à abandonner leurs études ?

Cela représente un réel gâchis humain et financier qui n'est pas acceptable !

Les aides dont nous pouvons bénéficier ne consistent pas uniquement en bourses. Il existe d'autres aides délivrées sous forme de service administratifs ou matériels qui peuvent, quand ils existent, nous dépanner ou nous permettre des économies.

Au niveau des services administratifs existent le F.S.U. et le S.L.E.E.

Derrière ces deux sigles se cachent le Fond de Solidarité Universitaire et le Service de Liaison Etudiants-Entreprises.

Le premier a pour objet de fournir des prêts aux étudiants qui ont des problèmes financiers.

N'hésitons pas à les solliciter, lorsque le terme de bourse n'arrive pas ou bien que nous avons une grosse tuile.

Ces prêts sont un acquis, un droit que nous aurions tort de prendre comme une aumône.

Le second fournit, en théorie, des emplois voire des stages aux demandeurs. En réalité, dans bien des cas l'activité de ce service est à améliorer, notamment en faisant travailler ensemble le CROUS et la FAC.

Enfin de nombreux services matériels existent, que nous avons pris l'habitude d'utiliser et qui ont été gagnés au fil des ans par les Associations d'Etudiants.

Ils nous permettent de petites économies, des facilités qui comptent beaucoup dans la vie quotidienne.

C'est l'existence de cuisinettes (équipées de frigos, de plaques chauffantes,...) des buanderies (avec machines à laver, fers à repasser,...), la mise en place de cabines téléphoniques...

Mais c'est également l'existence d'une bibliothèque, d'un ciné-club, de clubs divers qui nous permettent pour un prix modique de trouver des activités de loisir, de détente qu'on n'aurait peut-être pas les moyens de s'offrir ailleurs.

On le voit, notre situation financière dépend d'une multitude de facteurs.

Pour améliorer cette situation, il est nécessaire qu'il y ait une adéquation entre les tarifs des services, les dépenses auxquelles nous devons faire face et les ressources dont nous disposons.

Dans l'immédiat cela signifie :

- L'augmentation des bourses
- L'octroi de subventions exceptionnelles au F.S.U. afin que tous les étudiants qui ont de graves problèmes financiers (en particulier en cette rentrée) puissent y avoir recours avec efficacité.

Il est également important de veiller au développement d'autres services indispensables :

- le S.L.E.E.
- les Services Culturels,...

Ainsi que l'équipement de toutes les résidences du confort minimum.

De plus, il faut la généralisation à toutes les villes d'un acquis important des étudiants à Toulouse : le demi-tarif dans les transports en commun.

## II - Plus on est nombreux, plus on est seul ?

La vie en cité universitaire, c'est d'abord l'isolement, le manque de contacts entre voisins, c'est des dizaines de chambres identiques, des couloirs où nous nous croisons sans nous connaître.

Pourtant, dans la résidence, il est possible de développer notre personnalité, d'élargir notre horizon culturel.

C'est d'ailleurs un des rôles des Cités Universitaires. En effet, l'animation, loin d'être superflue, favorise au contraire un réel épanouissement indispensable lorsqu'on est jeune et nécessaire pour la réussite de nos études.

La Cité est un endroit privilégié pour y développer une vie collective riche.

D'une part parce-que le besoin le plus aigu que nous ressentons est de rompre l'anonymat, l'isolement.

D'autre part parce-que nous sommes nombreux, d'origines sociales, de sensibilités, de nationalités diverses, que nous avons des goûts et des aspirations multiples et que la mise en commun de tout cela est une véritable richesse.

Mettons l'imagination au pouvoir, sortons des sentiers battus.

## Alors tout est possible !

Dans de nombreuses résidences existent déjà des activités, des clubs, des locaux culturels.

Cela prouve qu'il est possible de créer des activités que nous cherchons ailleurs, souvent en vain : cinéma, photo, échecs, musique, sports, ... et qui nous coutent moins cher.

Les soirées (dansantes, crêpes, théâtre, sangria, méchoui, ...), expositions, sorties, nous permettent de nous rassembler et de mieux nous connaître.

Diversifions et créons, là où il n'existe pas, les activités que nous souhaitons.

Un peu d'imagination suffit !

En ouvrant un foyer, une bibliothèque, en organisant des tournois sportifs, des débats, nous donnons vie à la cité.

En établissant des liens plus étroits avec les services culturels municipaux, les M.J.C. : la résidence s'ouvre vers l'extérieur.

Exprimons nos connaissances, nos aspirations, faisons valoir nos capacités pour enrichir la vie collective.

Mais, organiser ces activités n'est pas toujours évident pour des raisons pratiques : réticence de l'administration, manque de locaux, manque de moyens financiers, etc...

A nous d'obtenir des locaux s'ils ne sont pas construits. A nous de faire le meilleur usage des crédits culturels et d'obtenir des rallonges quand ils ne suffisent pas. D'ailleurs très souvent ces crédits sont insuffisants.

Ils n'ont pas augmenté depuis 1979 !

La F.R.U.F. demande à ce qu'il y ait un rattrapage du pouvoir d'achat perdu par ces crédits et propose qu'ils soient doublés au niveau national.

Pour développer la vie à la Cité, pour en obtenir les moyens, il faut aussi que tout le monde s'y mette.

Pour que les clubs et autres activités correspondent aux goûts de chacun, chaque résident doit apporter sa pierre.

Briser l'isolement, animer la cité, n'est pas l'affaire de quelques spécialistes, c'est l'affaire de nous tous.

Dans certaines résidences se posent des problèmes de sécurité : des agressions, des dégradations anonymes, etc...

Ce sont des résidences où la situation géographique, le cadre délabré, la politique de l'administration en matière d'affectation des chambres, conduisent à en faire des Cités-Ghettos.

Des solutions très simples permettent de changer de telles conditions qui favorisent de mauvais rapports entre les étudiants, et qui contribuent aux échecs universitaires.

Elles vont à l'encontre des tentatives de restreindre les libertés de chacun menées par l'administration.

- Partout où ce n'est pas encore appliqué, la mixité doit être mise en place (après consultation des intéressés).

- Une répartition harmonieuse des chambres doit être organisée dans chaque résidence en fonction du cycle d'étude, du sexe et des nationalités. Pour cela, la participation des résidents, au travers de l'Association et des élus, aux Commissions d'admission est nécessaire.

Les expériences menées dans cette direction, montrent que des changements positifs des comportements individuels et collectifs s'effectuent, transforment le climat de la cité, apportent une solution au problème de l'insécurité.

Elles apportent en même temps une réponse à l'anonymat des résidences, à l'isolement dans lequel nombre d'entre nous sont confinés plus étroitement encore lorsque les problèmes d'insécurité se posent.

### **III - Le cadre de vie, ça compte !**

Surtout lorsque nous passons deux, trois, quatre, voire cinq ans dans la même cité.

Le paysage : couloirs, chambres minuscules, toutes semblables, uniformément meublées, mal insonorisées, empilées les unes sur les autres. Pour beaucoup, les cités sont mal entretenues.

Certaines, les plus anciennes, sont particulièrement sales et dégradées.

Mais la Cité, ce n'est pas seulement des murs, des "piaules" de 9m<sup>2</sup>, c'est aussi le droit de disposer de certaines "commodités", de bénéficier de certains services.

Dans ce domaine, les choses diffèrent d'une résidence à l'autre, selon les traditions, le dialogue et la pression qu'ensemble nous avons su exercer et maintenir face à l'administration.

Ainsi certaines cités sont équipées de cuisinettes à chaque étage (avec plaques chauffantes, frigos,...) de buanderies (avec machine à laver, matériel de repassage,...), de salles de travail dans chaque pavillon, de téléphones intérieurs, de cabines inter-urbaines, de salles collectives, de télévisions,...

Certaines bénéficient même de chambres et d'accès pour les handicapés, d'antennes médicales.

Mais la réalité est que d'une cité à l'autre les différences sont criantes.

Dans quelques cités, il n'existe même aucun de ces services.

Le manque d'entretien, la vétusté des locaux, l'absence de services produisent sur nous une telle impression que, bien souvent, la première tendance que l'on a est de vouloir quitter la cité au plus vite.

### **Réagissons autrement Soyons constructifs !**

Il est possible de changer, déjà, le climat de nos couloirs en faisant preuve d'initiative et d'imagination. Avec les capacités artistiques de chacun, avec la participation du plus grand nombre, décorons nos murs avec des affiches, des fresques, des expos-photos,...

Ainsi, chacun d'entre nous peut contribuer à l'amélioration immédiate du cadre de vie.

Pour tout ce qui concerne le manque voire l'absence des services qui nous sont normalement dûs, ainsi que pour l'entretien, la réfection, l'aménagement de nos cités, exigeons d'être informés sur les projets, consultés sur les priorités.

Elaborons des plateformes de revendications avec nos élus aux Conseils de Résidences et exigeons la généralisation des services existants dans les autres résidences et dont nous ne bénéficions pas.

Demandons la création d'une commission spéciale sur le cadre de vie, regroupant les étudiants, le personnel et l'administration.

Enfin, nos résidences sont souvent éloignées du centre des villes, coupées de tout. Pour les désenclaver, imposons avec nos élus, la tenue de réunions entre le CROUS, la Municipalité, les Sociétés de Transport et nous-même. Cela afin de travailler à une meilleure organisation des transports en commun : diversification des lignes, fréquence de passage, tarifs réduits,... Exigeons également de notre administration l'aménagement de parcs à autos et de garages à vélos s'il n'en existe pas.

Nous bénéficions d'une chambre en résidence. Cela tient à notre origine sociale, à des raisons suffisamment importantes pour qu'on nous l'accorde.

Cependant, d'autres étudiants qui y ont également droit, ne peuvent en bénéficier parce que des chambres font défaut.

Ce manque est particulièrement criant dans certaines villes où il arrive même que des étudiants étrangers soient hébergés, à la rentrée, dans un hall de gare.

La F.R.U.F. propose la construction rapide de 10 000 chambres supplémentaires.

Nous qui sommes résidents pouvons être d'un apport bénéfique pour ces constructions et notre avis doit être pris en compte. En effet, nous avons une riche expérience de la résidence.

Faisons le projet des cités de demain !

Par exemple, demandons à ce que ces résidences soient situées près des centres urbains, avec des chambres d'au moins 12m<sup>2</sup> et de dimensions plus humaines.

Proposons que des hébergements pour couples puissent s'y intégrer.

## IV - Le droit de vivre normalement ?

Arrivant pour la première fois dans une résidence universitaire, nous aspirons tout naturellement à vivre pleinement notre vie d'étudiant et de "jeune adulte responsable".

Nous voulons jouir de tous nos droits.

Mais en découvrant la Cité, nous découvrons la mesure de toutes les restrictions que l'administration oppose à ces principes.

En premier lieu, l'information indispensable pour une bonne connaissance et une plus efficace utilisation de la cité et de ses activités est inexistante.

Nous sommes souvent tenus dans l'ignorance d'aspects essentiels de la résidence. On met quelquefois plusieurs mois à découvrir la buanderie ou la salle de télévision.

On sait rarement comment est gérée la Cité et à quoi sert la redevance que nous versons.

Mais plus souvent cette désinformation nous tient dans l'ignorance de nos droits les plus fondamentaux :

- le droit à certaines aides comme le F.S.U.
- le droit de s'associer
- le droit d'être élu au Conseil de Résidence
- la possibilité d'avoir recours aux élus lors de litiges avec l'administration (retards de paiement de loyer, problèmes de réadmission,...)

Comme nous sommes les premiers intéressés, cette tâche d'information nous pouvons nous même la réaliser.

D'ores et déjà, des journaux ou des guides existent à l'initiative de résidents qui cherchent à dépasser le stade de l'isolement et à créer une vie associative plus riche.

Les atteintes à nos droits ne s'arrêtent pas au manque d'information.

Trop souvent encore le droit à une vie privée est remis en cause, dans les faits et dans les gestes par un "flicage" inconvenant organisé par les directeurs de résidence, et par des règlements intérieurs sommaires, où sont remis en cause pêle-mêle, le droit de décorer sa chambre, le droit de recevoir des visites, la liberté d'expression (par exemple : obligation de faire viser toute affiche par la direction, ou l'interdiction d'afficher en langues étrangères,...). C'est aussi l'atteinte aux droits de réunions ou de faire du porte à porte pour les organisations étudiants, etc...

Trop souvent aussi, ce sont les gestes de la vie quotidienne qui sont remis en cause : le droit d'utiliser les cuisinettes en dehors des heures prévues, de faire son petit déjeuner, d'avoir des plaques chauffantes, des fers à repasser, des radios ou même le droit de laver son linge...

Les résidences, nous dit-on, ne sont pas conçues pour permettre tous les gestes de la vie quotidienne, et partant de cette carence, l'administration prétend nous les interdire.

Faut-il que l'étudiant résident vive à l'année une demi-vie ? La bonne démarche est assurément d'adapter les résidences à nos besoins et non l'inverse. L'administration ne doit pas se contenter de gérer des numéros de chambre, elle doit prendre en comptes nos aspirations d'étudiants.

Devant les difficultés de vivre en Cité-U, nous nous interrogeons :

Quels sont nos droits, nos libertés, comment vivre la Cité ?

A cela une réponse : prendre en main la vie de la résidence en

- Organisant l'information
- Prenant en charge l'animation, l'organisation de la vie à la résidence
- Participant à la gestion de la résidence afin que celle-ci corresponde à nos besoins.

Pour réaliser cela nous disposons d'ores et déjà d'atouts importants.

En ce qui concerne la gestion de la Cité, l'existence des Conseils de Résidence.

Dans ceux-ci, des délégués nous représentent face à l'administration et en nombre égal à celle-ci. Un pas important a été accompli avec l'instauration partout de ces Conseils. Nous n'y sommes pas pour rien. A Montpellier, il y a encore deux ans, le Directeur du CROUS se refusait à les mettre en place.

S'ils existent maintenant partout et si dans certains endroits ils permettent de gagner des acquis importants (réadmissions, mise en place de commissions Restau.U,...) en général, leur pouvoir est limité.

Dans de nombreuses villes il nous reste à améliorer l'organisation des élections (vote des étudiants étrangers dépourvus en début d'année de carte de séjour, constitution des listes, horaires de vote permettant à l'ensemble des étudiants de pouvoir s'exprimer librement,...).

Mais les Conseils de Résidences connaissent d'autres limites que nous devons dépasser : certains directeurs (trices) refusent de les tenir régulièrement, dans certaines villes les Conseils de Résidences se cantonnent à répartir les crédits culturels,...

La F.R.U.F. demande que les Conseils de Résidences aient un réel pouvoir de décision sur toutes les questions concernant la vie de la Cité (avec la gestion du budget de la Résidence et le contrôle des admissions en cours d'année,...).

Les réunions du Conseils de Résidence doivent se tenir régulièrement, à la demande des élus et des résidents.

A cette occasion, un procès verbal doit être nécessairement établi et affiché dans la Cité.

Les élus au Conseil de Résidence, ainsi que les élus du Conseil d'Administration du CROUS, doivent avoir les moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat et toutes les informations chiffrées concernant la gestion.

Un autre atout dont nous nous sommes dotés dans l'essentiel des Résidences, est l'existence d'Associations.

Isolés, on ne peut rien !

En nous associant, nous sommes plus forts.

Le rôle de l'Association est d'organiser l'information, de nous défendre, de nous entraider, d'animer la Cité.

L'Association est garante des libertés tant individuelles que collectives.

Elle constitue avec ses délégués au Conseil de Résidence le recours quotidien pour la défense de nos droits.

Pour cela, il faut qu'elle soit admise et reconnue comme l'interlocutrice naturelle de l'administration et qu'elle puisse de ce fait disposer de locaux.

Cela passe par la prise en charge de son existence par le plus grand nombre d'entre nous.

## Conclusion

+ Notre réussite universitaire est en partie conditionnée par : nos ressources, notre environnement, nos moments de détente et enfin les droits et libertés dont nous jouissons.

+ La Cité Universitaire, en nous apportant les services nécessaires, doit avant tout nous aider à réussir nos études, d'autant plus que nous faisons partie des étudiants les plus défavorisés à l'université.

+ Nos moyens financiers insuffisants, les bâtiments ternes, anonymes et qui se dégradent, le manque d'animation et enfin toutes les restrictions à nos libertés collectives et individuelles sont autant de freins au succès de nos examens.

+ Chaque acquis constitue un atout supplémentaire à la réussite de nos études ; ne

*citons que quelques exemples : le blocage des loyers jusqu'en Novembre 82, du ticket de R.U. jusqu'en Décembre 82, l'obtention d'une équipe volante d'ouvriers pour la rénovation des cités à Nice, la gestion d'une cafétéria à Perpignan, la création des Conseils de Résidences à Montpellier,...etc...*

+ Les C.R.O.U.S. ne nous ont pas octroyé spontanément tous ces acquis malgré leurs vocations, qui devaient être de nous aider à réaliser nos aspirations légitimes.

*C'est nous qui les avons obtenus en créant une vraie vie associative dans les cités. C'est à nous de continuer à en obtenir d'autres en nous associant pour prendre en main, tous ensemble nos conditions de vie et d'études en cité universitaire.*